

**GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2007 — 2311 (2007 — 898)

[2007/201395]

15 DECEMBRE 2006. — Décret-programme portant diverses mesures concernant les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, le financement des universités et des hautes écoles, les subsides sociaux des hautes écoles et des écoles supérieures des arts, les fonds budgétaires, la garantie octroyée par la Communauté française aux produits financiers de la RTBF et le Fonds Ecureuil de la Communauté française. — Erratum

Dans le *Moniteur belge* du 22 février 2007, à la page 8636, à l'article 5, il y a lieu de remplacer l'intitulé du décret-programme du 16 décembre 2005 portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Ecureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les Hautes écoles, les internats, les Centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française par l'intitulé suivant :

Décret-programme du 16 décembre 2005 portant diverses mesures concernant les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, le mode de calcul des subventions de fonctionnement dans l'enseignement maternel ordinaire, les discriminations positives, les institutions universitaires, les hautes écoles et les subsides sociaux.

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

N. 2007 — 2311 (2007 — 898)

[2007/201395]

15 DECEMBER 2006. — Programmadecreet houdende diverse maatregelen betreffende de internaten, de psycho-medisch-sociale centra, de schoolgebouwen, de financiering van de universiteiten en van de hogescholen, de sociale subsidies van de hogescholen en van de hogere kunstscholen, de begrotingsfondsen, de waarborg verleend door de Franse Gemeenschap voor de financiële producten van de RTBF en het Fonds Ecureuil van de Franse Gemeenschap. — Erratum

In het *Belgisch Staatsblad* van 22 februari 2007, op bladzijde 8636, in artikel 5, in de Franse tekst, dient het opschrift van het programma-decreet van 16 december 2005, vermeld als volgt : « Décret-programme du 16 décembre 2005 portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Ecureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les Hautes écoles, les internats, les Centres psycho-medico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française », te worden vervangen door het volgende opschrift :

« Décret-programme du 16 décembre 2005 portant diverses mesures concernant les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, le mode de calcul des subventions de fonctionnement dans l'enseignement maternel ordinaire, les discriminations positives, les institutions universitaires, les hautes écoles et les subsides sociaux. »